

Études réunies et présentées  
par Y.-A. FAURÉ et J.-F. MÉDARD

Pole 4

**ÉTAT ET BOURGEOISIE**  
**EN**  
**COTE-D'IVOIRE**

Couverture : l'illustration représente l'agrandissement d'un poids  
en bronze utilisé par les orfèvres dans l'ancien royaume ashanti.

© KARTHALA, 1982  
ISBN : 2-86537-041-0

Editions KARTHALA  
22-24, boulevard Arago, 75013 Paris

22124  
ou

## Table des matières

	Pages
AVANT-PROPOS .....	7
INTRODUCTION, par Y.-A. FAURÉ et J.-F. MÉDARD .....	11
Première partie : <i>RESSOURCES ETATIQUES</i>	
1. <i>Le complexe économique</i> par Y.-A. FAURÉ .....	21
— La recherche des ressources par la dépendance .....	22
Le choix du modèle .....	22
L'extraversion du primaire .....	25
Le poids de l'étranger .....	30
— La dynamique économique-politique .....	35
L'économique précède le politique .....	36
Ressources économiques et système politique .....	44
— Les dysfonctions .....	49
Les erreurs de décision et de gestion .....	52
La croissance ambiguë .....	58
2. <i>La régulation socio-politique</i> par J.-F. MÉDARD .....	61
— Le présidentialisme à parti unique .....	62
L'exécutif .....	63
Le P.D.C.I. ....	64
L'Assemblée nationale .....	67
L'administration territoriale .....	69
— L'art politique .....	71
La coercition : fermeté et modération .....	71

Le patronage politique .....	75
Le dialogue à l'ivoirienne .....	77
— Les mécanismes sociaux de l'intégration .....	81
Les clivages Ivoiriens/étrangers .....	81
Les clivages entre Ivoiriens .....	85
3. <i>L'insertion dans les rapports internationaux</i>	
par D. BACH .....	89
— Le développement contre l'Indépendance .....	90
— La politique africaine .....	93
La politique ouest-africaine .....	93
La politique continentale .....	107
— Les rapports avec la France, partenaire privilégié .....	113

## Deuxième partie : STRATIFICATION SOCIALE

4. <i>Classe dominante ou classe dirigeante ?</i>	
par Y.-A. FAURÉ et J.-F. MÉDARD .....	125
— L'émergence de la classe dirigeante .....	126
Les grands planteurs, creuset de la classe dirigeante ..	126
L'insertion de la chefferie .....	130
— L'évolution de la classe dirigée .....	135
— La nature de la classe dirigeante .....	137
5. <i>Un mythe à décomposer : la « bourgeoisie de planteurs »</i>	
par J.-M. GASTELLU et S. AFFOU YAPI .....	149
— Les grands planteurs villageois participent à la production	156
Les grands planteurs villageois ne forment pas une élite	156
Les grands planteurs villageois sont des producteurs directs .....	162
— Les grands planteurs villageois ne procèdent pas à une accumulation .....	168
Faiblesse des investissements productifs .....	169
Une constitution de rentes .....	172
Les grands planteurs villageois dans l'économie de plantation .....	174
Conclusion .....	177
6. <i>L'entrepreneur ivoirien ou une bourgeoisie privée de son état</i>	
par C. DE MIRAS .....	181
— Les modes de formation d'un capital privé productif autre qu'agricole .....	182

Le secteur de subsistance ou une formation de capital sans accumulation .....	184
La reproduction élargie d'un capital privé productif ivoirien .....	189
— Rhétorique et pratique de l'ivoirisation en matière de contrôle d'entreprises .....	196
L'ivoirisation de l'économie dans les principaux textes officiels : analyse de contenu .....	197
L'ivoirisation du capital et le contrôle du secteur moderne par les nationaux : analyse statistique .....	200
— L'accumulation privée ivoirienne : l'Etat .....	212
De la bureaucratie administrative à la bourgeoisie d'Etat .....	212
De la bourgeoisie d'Etat à l'avènement d'un milieu d'entrepreneurs ivoiriens ? .....	216
Conclusion .....	227
 7. <i>Paysans et fonctionnaires devant la culture et l'Etat</i> par A. TOURÉ .....	231
— « Braves paysans » et fonctionnaires irresponsables ....	231
— L'Etat et la culture .....	238
— Les modèles culturels dominants : nature et fonction ..	245
Conclusion .....	250
 BIBLIOGRAPHIE RÉCAPITULATIVE .....	253

## Un mythe à décomposer : la "bourgeoisie de planteurs"

J.-M. GASTELLU et S. AFFOU YAPI

Le terme de « bourgeoisie de planteurs » a connu une grande vogue. Il désigne une catégorie aisée de la population rurale de la Côte-d'Ivoire forestière, plutôt concentrée dans le sud-est du pays. Il représente un phénomène exceptionnel en Afrique noire, caractérisée par la « petite production paysanne ». Il répond aux aspirations du gouvernement ivoirien qui n'a jamais caché sa volonté de faire émerger une bourgeoisie nationale : « ... L'intention du gouvernement est de faire déboucher ce capitalisme d'Etat sur un capitalisme populaire en rétrocedant ses participations aux particuliers qui se porteront acquéreurs et, en conséquence, faire de notre peuple de paysans un peuple d'actionnaires. De même, la promotion des entrepreneurs ivoiriens est une des préoccupations fondamentales du gouvernement » (1).

Ce vocable est utilisé de façon plus surprenante par des auteurs critiques à l'égard du régime. Ainsi, Samir Amin parle de « bourgeoisie de planteurs » (2), de « capitalisme » (3), d'« évolution capitaliste de la campagne » (4). Bonnie Campbell reprend à son compte les mêmes termes (5). Rodolfo Stavenhagen avance, à propos des Agni du Moronou, une analyse désormais classique : la pénétration de l'économie monétaire a transformé les relations de production au sein des lignages ; ils

(1) H. KONAN BÉDIÉ, « La politique économique du gouvernement », séminaire du P.D.C.I.-R.D.A., 21-22 mai 1971.

(2) S. AMIN, 1967 (91-92, 107, 278).

(3) S. AMIN, 1967 (101).

(4) S. AMIN, 1967 (89).

(5) B. CAMPBELL, 1978 (73).

30.6.87

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 21272

Cote : B

sont devenus des rapports de classe. L'économie de plantation a bouleversé l'organisation traditionnelle, ce qui a entraîné une nouvelle extension de l'économie de profit, l'apparition d'entrepreneurs individualistes et « la formation d'un esprit capitaliste » (6).

Ces analyses unilatérales ne satisfont pas les chercheurs qui se sont affrontés aux réalités du terrain. Ne serait-ce pas une nouvelle forme d'« européocentrisme » que de vouloir retrouver des manifestations du « capitalisme » dans des sociétés qui n'en sont pas toujours porteuses ? A tout le moins, les faits observés paraissent plus complexes. D'ailleurs, à propos du Ghana, Poly Hill avait lancé à plusieurs reprises un même avertissement : les planteurs de cacao ne forment pas une masse homogène, et il serait artificiel de raisonner sur la notion de « planteur moyen » (7). Le terme de « planteur » revêt, en fait, une connotation paysanne, qui sert à masquer des clivages profonds. Des études menées au Ghana et au Nigeria indiquent qu'il faut établir une distinction nette entre les « planteurs villageois » et les « planteurs entrepreneurs » (8). Les critères utilisés sont à la fois le mode de résidence et la combinaison des facteurs de production. Les « planteurs villageois » sont nés et vivent à la campagne ; le travail est leur principal facteur limitant. Les « planteurs entrepreneurs » appartiennent à une élite politique et administrative, habitent en ville, et pour eux le capital devient le facteur rare. Ces deux groupes offrent des comportements et des performances hétérogènes, et les confondre conduit à une interprétation erronée.

Ainsi, la notion de « bourgeoisie de planteurs » fonctionne comme un « mythe », c'est-à-dire comme une image qui joue un rôle moteur dans le système politique et économique ivoirien. Elle voile des coupures, laissant croire à une unanimité, à une indifférenciation de la catégorie des planteurs, dont certains seraient simplement plus riches que d'autres. Elle est propagée par la classe dirigeante ivoirienne, et elle est reprise par les analystes, voire les contempteurs, du régime. Il est donc nécessaire de « décomposer » ce mythe afin de mettre au jour ses fonctions.

Notre enquête n'a porté que sur la catégorie des « planteurs villageois », la seule accessible en Côte-d'Ivoire, à l'inverse du Ghana et du Nigeria. Elle a eu pour cadre le Moronou et le canton Ketté (9). Ces deux zones mitoyennes sont situées dans le sud-est du pays, là où l'histoire du cacao est la plus ancienne. Les premiers plants seraient apparus à Niablé, le long de la frontière ghanéenne, vers 1905-1906. Puis, des essais auraient été tentés à Zaranou vers 1909 (10). Enfin, l'administrateur

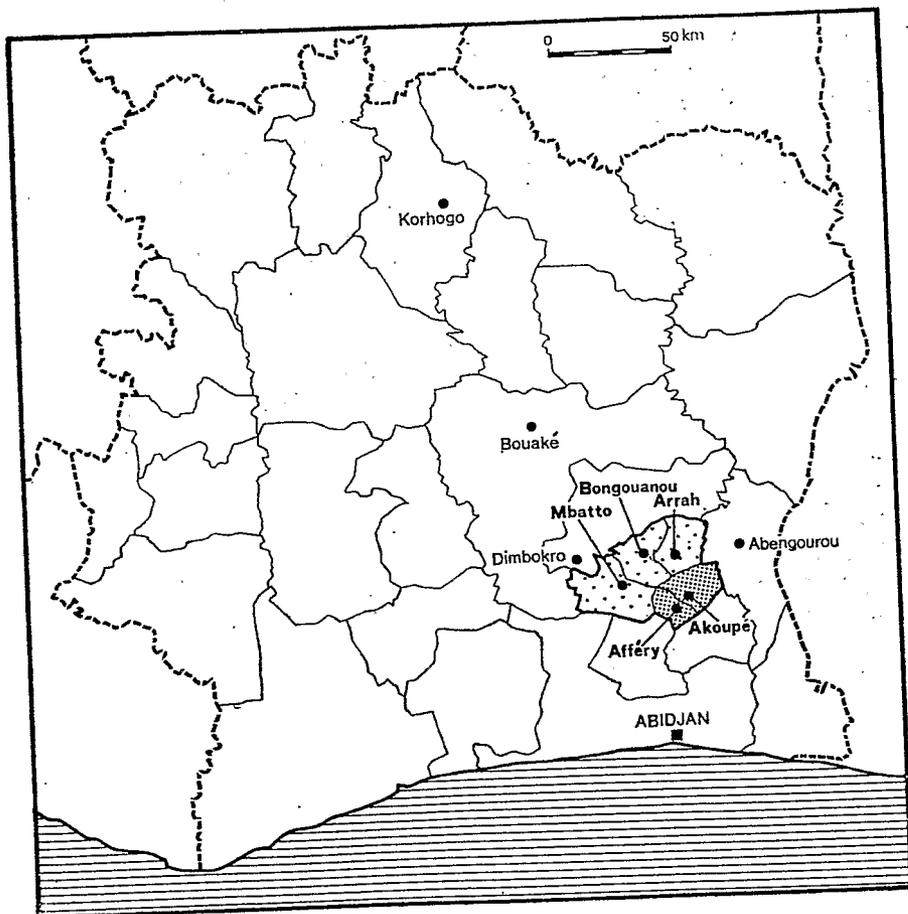
(6) R. STAVENHAGEN, 1969 (205).

(7) P. HILL, 1977 (3).

(8) ROWENA M. LAWSON, 1977.

(9) Cf. carte de situation, page suivante.

(10) KINDO BOUADI, 1973.



Le MORONOU



Le KETTE

Clerc aurait fait entreprendre la culture systématique de la nouvelle production dans l'ensemble du Ndénié à partir de 1913 (11).

Le Moronou et le canton Ketté ne recouvrent qu'une fraction du Sud-Est et baignent dans la même écologie : la zone forestière, où est pratiquée à titre principal la culture du cacao. Leurs milieux humains diffèrent. Les Agni du Moronou trouveraient leur origine dans le royaume d'Eborosa-Aowin, situé dans le Ghana actuel. Leurs ancêtres auraient fui à l'annonce d'une guerre contre la puissance montante des Ashanti. A leur arrivée, le site d'habitat actuel aurait été vierge de tout peuplement. De ce fait, les Agni du Moronou ont conservé l'organisation originelle typique des sociétés akan. Celle-ci a été en partie gommée chez les Akyé du canton Ketté, bien qu'il soient issus, eux aussi, d'une migration en provenance du sud-ouest du Ghana. La présence de classes d'âges (*fokué*) serait l'indice d'un métissage avec des populations autochtones, des lagunaires anciens. D'ailleurs, la langue des Akyé occupe une place à part dans le groupe des Akan, qui recouvre le twi, le baoulé, l'agni... Malgré ces dissemblances, le phénomène des grandes plantations a revêtu la même importance dans les deux zones. Il devenait intéressant de les rapprocher, afin de déboucher sur des explications qui dépassent la simple variable ethnique.

De nos jours, le Moronou forme la préfecture de Bongouanou, divisée en trois sous-préfectures : Arrah, Bongouanou et MBatto. La densité rurale y était de 30,8 hab/km<sup>2</sup> en 1975. Le canton Ketté regroupe deux sous-préfectures au sein de la préfecture d'Adzopé : Akoupé et Afféry. La densité de population y est plus élevée que pour le reste du pays akyé : 35 hab/km<sup>2</sup> au lieu de 31 hab/km<sup>2</sup>. Ces densités peuvent être considérées comme moyennes pour l'Afrique de l'Ouest, n'atteignant pas les taux élevés des régions serer. Elles représentent, cependant, un fort accroissement depuis le début du siècle. Sur le plan agricole, le canton Ketté se rapproche davantage du Moronou (forêt et cacao) que du sud du pays akyé, zone lagunaire peuplée de palmiers et productrice de manioc.

Le sud-est de la Côte-d'Ivoire est une région privilégiée pour étudier l'émergence des grandes plantations. Elles y sont concentrées, selon les résultats du Recensement national agricole (12). C'est le cas, en particulier, des exploitations supérieures à cinquante hectares (13) :

(11) ANASSET KOUANO YAO, *L'Agni d'Assikasso*, Dakar, I.F.A.N., Fond Cahiers William Ponty (XI-CI-392).

(12) R.C.I., ministère de l'Agriculture, 1976.

(13) Il est nécessaire de rappeler que le Recensement national agricole a été effectué à partir de sondages.

	<i>Côte-d'Ivoire Sud</i>	<i>Sud-Est</i>	<i>Pourcentage</i>
Nombre d'exploitations supérieures à 50 ha	285	218	76,5 %
Total des superficies des exploitations supérieures à 50 ha	17 700 ha	13 115 ha	74,1 %

Ainsi, les trois quarts du nombre et des superficies des exploitations supérieures à cinquante hectares sont localisés dans le sud-est du pays. Il est intéressant de savoir qu'au Ghana la même concentration s'opère dans le Sud-Ouest. De chaque côté de la frontière, un même milieu physique et humain paraît être propice à l'apparition de grandes plantations.

Une difficulté majeure a été de chercher à définir la notion de « grande exploitation » au moment de la constitution d'une base de sondage. Dans cette étape préparatoire, une telle définition ne pouvait être qu'arbitraire. Fallait-il retenir la superficie en hectares, la production récoltée en nature ou en valeur, le nombre de manœuvres employés ? Après coup, l'enquête de terrain nous a révélé que tous ces critères se combinent, s'enchevêtrent. Mais notre base de sondage n'a été formée qu'à partir des données disponibles à l'époque. La solution a été différente dans chacune des deux zones.

Dans le Moronou, quarante-six grandes exploitations avaient été cadastrées au cours du Recensement national agricole. Cette liste était disponible, ce qui a épargné un grand détour en travail, car la mesure d'une plantation en zone forestière est pénible. Par conséquent, le critère implicitement retenu pour le classement des plantations était la superficie cultivée. Une norme arbitraire permettait de distinguer les « grandes exploitations », supérieures à vingt hectares, et les « très grandes exploitations », supérieures à cinquante hectares. La stratification finale était la suivante :

<i>Superficies</i>	<i>Nombre d'exploitations</i>
Moins de 20 ha	4
De 21 à 50 ha	18
De 51 à 100 ha	20
De 101 à 200 ha	2
De 201 à 250 ha	2
TOTAL	46

Dans le canton Ketté, il fallait avoir recours aux productions et non plus aux superficies. En effet, les exploitations de cette zone n'avaient pas été cadastrées à une même époque. Or les superficies ne sont pas stables, mais varient parfois d'une année sur l'autre selon le processus du défrichement renouvelé. Rapprocher des plantations mesurées en des temps différents n'aurait eu aucune signification. Une autre démarche a été adoptée. Une enquête d'opinion auprès des villageois a permis d'établir une liste de planteurs produisant plus de vingt tonnes par an de cacao et de café, ce qui impliquait une superficie minimale de cinquante hectares. Sur cette liste, quarante-six grands planteurs ont été retenus ; quinze exploitations étaient mesurées, ce qui a confirmé les opinions des villageois, puisque les tailles dépassaient 50 hectares ; celles mesurées par le chercheur lui-même étaient les suivantes : 66,98 hectares, 71 hectares, 81,12 hectares, 104,25 hectares, 129 hectares.

Ainsi, les deux chercheurs ont visité une centaine de grands planteurs. La méthode retenue a été celle de l'anthropologie économique : participation à la vie quotidienne des familles et respect des bonnes manières villageoises. Elle seule permet d'approcher le plus possible les faits de terrain en gagnant la confiance des planteurs. Mais cette démarche demande beaucoup de temps et de patience. Elle débouche sur une analyse beaucoup plus qualitative que quantitative, par compréhension interne de la société observée. Elle présente aussi des dangers. Le chercheur est souvent perçu comme un représentant de l'administration centrale. Il est donc soumis à toutes sortes de pressions, de sollicitations, à moins qu'on ne refuse tout simplement de répondre à ses questions.

Le recours à l'histoire pré-coloniale a paru indispensable, aussi, pour comprendre le fonctionnement des systèmes locaux actuels. Là encore, une difficulté de taille a surgi : comment être sûr que les témoignages sur les systèmes de production antérieurs ne sont pas déformés par la vie quotidienne et présente des villageois ?

L'observation des grands planteurs du Moronou s'est déroulée entre mars 1977 et avril 1978. Elle a été complétée par d'autres enquêtes,

effectuées cette fois-ci par un collaborateur technique. Ainsi, deux cent quatre-vingt-un planteurs ont été interrogés, dans trois villages, ce qui a permis d'obtenir des renseignements sur sept cent quatre-vingt-neuf manœuvres permanents et mille deux cent quatre-vingt-dix manœuvres temporaires. Un cadastre établi entre 1953 et 1956 pour la Subdivision de Bongouanou a été précieux pour comprendre la formation des terroirs (14). En définitive, de multiples techniques ont été mises en jeu de façon à cerner le plus près possible les faits de terrain : questionnaires lourds et allégés, comptages, observations directes, entretiens non dirigés, visites de plantations...

Les mêmes techniques ont été utilisées dans le canton Ketté au cours de l'enquête menée entre juillet 1977 et octobre 1978. En dehors des quarante-six grands planteurs retenus, trente planteurs appartenant à de plus petites catégories de superficies ont été interrogés de façon à fournir un élément de comparaison. De même, cent onze manœuvres parmi les huit cent huit employés par les grands planteurs (soit 14 %) ont été soumis à un questionnaire. Dans cette dernière zone, la partie qualitative l'a emporté de loin sur la partie quantitative, avec, en particulier, de nombreux entretiens enregistrés sur l'organisation sociale du pays akyé et son histoire pré-coloniale.

Cette combinaison de méthodes et de techniques a conduit à élucider la rationalité économique qui anime les grands planteurs et à rejeter les explications « classiques » qui avaient été avancées par d'autres.

Faut-il assimiler ces grands planteurs villageois à une « bourgeoisie » ? Tout dépend, évidemment, des définitions que l'on se donne. Alors que le terme de « classe capitaliste » implique l'analyse de la détention des moyens de production, celui de « bourgeoisie » fait simplement référence à un comportement, à un mode de vie. Toutefois, il semble que dans *Le Capital* ces deux vocables soient pris l'un pour l'autre et que se produise une synonymie entre « l'homme aux écus », le « bourgeois » et le « capitaliste ». Plus exactement, la bourgeoisie constitue la classe dominante dans un régime capitaliste, celle qui détient les moyens de production. En ce sens, nous affirmons avec force que les grands planteurs villageois chez qui nous avons travaillé ne forment pas une « bourgeoisie rurale » pour deux raisons : ils participent directement à la production et ils ne procèdent pas à une reproduction élargie de leurs exploitations. Ils se distinguent avec netteté des « planteurs entrepreneurs », propriétaires absentéistes qui appartiennent à une élite politique et administrative et pour qui l'agriculture est un placement parmi d'autres activités. Seuls ces derniers doivent être assimilés à une « bourgeoisie ». Mais le sont-ils alors en tant que « planteurs » ou en tant que membres privilégiés de l'appareil d'Etat ?

Ainsi, décomposer le mythe d'une « bourgeoisie de planteurs » fait disparaître une unanimité de surface et fait surgir un clivage profond : d'un côté, des cultivateurs résidant à la campagne, qui ne dépasseront

(14) Cf. V. ZELENSKY, 1955.

jamais leur condition, quelle que soit la taille de leurs plantations, de l'autre, des membres de l'élite citadine qui, par leur position, tirent à eux les avantages et les privilèges. Décomposer ce mythe revient, en définitive, à démasquer l'apparence « paysanne » de retour à la terre que se donnent les membres de l'élite et à dévoiler un pan du fonctionnement du système politique et économique ivoirien.

### LES GRANDS PLANTEURS VILLAGEOIS PARTICIPENT A LA PRODUCTION

En Abidjan, il est fréquent d'entendre que les grands planteurs sont des absentéistes, que leurs plantations sont livrées aux seuls soins des manœuvres. Une telle affirmation résulte de la confusion entre « planteurs villageois » et « planteurs entrepreneurs ». Si cette accusation s'avère exacte pour les seconds, il n'en est pas de même pour les premiers. Ceux-ci participent directement à la production, même s'ils n'accomplissent pas les opérations culturales les plus pénibles. Les grands planteurs villageois ne forment pas une élite particulière. Ce sont des cultivateurs, au même titre que leurs manœuvres. Comme ces derniers, ils sont des producteurs directs.

#### Les grands planteurs villageois ne forment pas une élite

La coupure profonde qui sépare les grands planteurs villageois de leurs manœuvres est le lieu de naissance : les premiers sont originaires du terroir, les seconds sont des étrangers, provenant de pays de savanes à faibles possibilités économiques et contraints de vendre leur force de travail. Mais les uns et les autres sont des cultivateurs, c'est-à-dire des hommes de la terre. Les grands planteurs ne forment pas une catégorie particulière ; ils ne se distinguent de la population du village ni par l'origine sociale, ni par le niveau scolaire, ni par l'âge.

L'origine sociale des grands planteurs soulève des débats contradictoires. Pour Samir Amin et Bonnie Campbell, ils sont issus de la chefferie traditionnelle (15). Pour Rodolfo Stavenhagen, une telle éventualité est impossible (16). Enfin, A. Köbben affirme que les grands planteurs sont des *homines novi*, c'est-à-dire des captifs qui ont renversé à leur profit la hiérarchie sociale (17).

(15) S. AMIN, 1967 (101, 278). B. CAMPBELL, 1978 (73).

(16) R. STAVENHAGEN, 1969 (207) : « Les principes mêmes de l'organisation sociale coutumière — en ce qui concerne l'accès à la terre — ont contribué donc à empêcher les chefs coutumiers de devenir, de par leur situation hiérarchique dominante, de gros planteurs-entrepreneurs, sauf exception. »

(17) A. KÖBBEN, 1956.

Face à de telles oppositions, il ne restait plus qu'à opérer des vérifications sur le terrain. Nous devons avouer que la tâche n'était pas facile. Car s'il est aisé de savoir si un individu est chef de village, chef de lignage ou descendant d'une personnalité importante, il l'est beaucoup moins de déceler des origines captives. Comme la question ne peut jamais être posée de front, ce sont des présomptions qui prévalent. Par exemple, une brusque gêne survient entre le chercheur et un planteur quand celui-ci reconnaît que sa mère relève du même matrilignage que son père. Il n'est pas question d'obtenir davantage de précisions et il est préférable de sembler n'avoir rien compris. Il y aurait encore quelque européocentrisme à vouloir à tout prix attacher de l'importance à des origines captives, car la captivité chez les Agni et les Akyé ne revêtait pas du tout la même signification que l'esclavage sur les plantations des Antilles ou d'Amérique du Nord. En particulier, les rapports qu'entretenait le maître avec ses captifs ne différaient en rien de ceux qu'il avait avec les autres membres de l'exploitation.

A l'exception d'une division sexuelle des tâches, aucune partition fondée sur l'origine ne présidait à l'organisation des travaux : tous participaient ensemble aux mêmes opérations. D'ailleurs, les captifs ont été soit libérés, soit assimilés dans les lignages de leurs maîtres, et ce genre de questions est devenu un faux problème, car le contexte économique s'est métamorphosé, comme le font remarquer les villageois. Si des présomptions de captivité existent, elle concernent des individus issus d'une famille aisée, ce qui s'explique, car ces familles pouvaient s'attacher des captifs plus facilement que des familles pauvres. A la limite, il existe non pas une coupure, mais une imbrication étroite. Nous n'approfondirons pas davantage cette question, estimant avoir montré son manque de pertinence.

Le statut social des grands planteurs pourrait expliquer leur émergence, car, placés à des postes de responsabilité, ils auraient pu bénéficier des facilités que leur procurait leur charge. Dans le Moronou et le Ketté, ce statut est le suivant :

<i>Statut des grands planteurs</i>	<i>Moronou</i>	<i>Ketté</i>
Simple cultivateurs	29	31
Responsabilités modernes (P.D.C.I., G.V.C., parents d'élèves,...)	9	—
Notabilités du village	7	10
Chef de village	1	1
Allochtones, chefs de communauté	—	4

En réalité, la majorité des grands planteurs villageois est formée de simples cultivateurs. Ils n'ont donc pas bénéficié d'une position privilégiée pour créer leurs exploitations. Deux chefs de village et quatre allochtones, chefs de communautés étrangères, font exception. Dans ces cas particuliers, le statut n'éclaire pas l'émergence, car l'âge d'accès à la chefferie est élevé.

Si le statut immédiat n'est pas explicatif, celui du père l'est-il davantage ? Par exemple, un père pourrait, de son vivant, donner en récompense une fraction de ses terres à l'un de ses fils. Soustraite de l'héritage qui doit revenir au neveu utérin, cette terre serait à l'origine d'une grande plantation. Le statut des pères des grands planteurs villageois est le suivant :

<i>Statut des pères des grands planteurs</i>	<i>Moronou</i>	<i>Ketté</i>
Simple cultivateurs	22	19
Fonctions modernes	4	—
Notables du village	12	19
Chefs de village	7	4
Allochtones, chefs de communautés	1	2
Chef de canton, chef supérieur	—	2

Une proportion plus grande de notables, de chefs de village et de chefs supérieurs apparaît à la génération des pères. Ceux-ci auraient pu faciliter l'ascension de leurs fils. Mais accorder de l'importance à un tel facteur, c'est méconnaître à la fois les processus d'accès à la terre et les règles de l'héritage dans les sociétés akan. En particulier, il est faux de parler d'« appropriation privée du sol par les chefs traditionnels » (18). D'abord, les chefs légitimes avaient été parfois destitués de leurs postes par l'administration coloniale et remplacés par des agents plus zélés ; c'était le cas du canton Ketté. Quand ils se sont maintenus au pouvoir, comme dans le Moronou, la règle de l'alternance faisait succéder à la chefferie d'un village les doyens de deux segments de lignage antagonistes. Dans ces conditions, s'opérait un renversement de clan qui ne facilitait guère une politique d'accaparement foncier. Enfin, les droits sur la terre des

(18) S. AMIN, 1967 (91, 101).

chefs de village n'ont jamais été précis et délimités ; il s'agissait plutôt d'une responsabilité morale à l'égard de la collectivité. Le véritable processus d'acquisition de la terre trouve sa source dans le défrichement renouvelé : le droit d'usage est créé par une plantation d'arbres et d'arbustes. L'« élite traditionnelle » n'a jamais pu accaparer les terres pour la simple raison que l'appropriation est le fruit d'un travail personnel. Cependant, dans le Ndénié, des terres sont distribuées de nos jours aux autorités anciennes et modernes par des commissions d'attribution (19). Il s'agit là d'un phénomène récent, qui résulte d'une décision de l'administration centrale. Il innove par rapport aux pratiques d'autrefois. Le système foncier n'a jamais constitué un barrage pour les natifs d'un village, qui ont toujours eu la possibilité de défricher ce que bon leur semblait sans avoir de comptes à rendre à personne. Les seuls défavorisés sont les étrangers, qui doivent passer par l'entremise du chef de village. Ils doivent donc disposer d'un minimum de réserves monétaires pour faire face à des dons obligés.

Quant aux règles de l'héritage, elles font transmettre au neveu utérin la majorité des possessions du défunt, aussi bien en nature qu'en monnaie. Ce ne sont pas les fils, mais les neveux qui auraient été favorisés si les autorités villageoises avaient pu accaparer les terres. Or, dans le Moronou, le statut des oncles maternels ne paraît pas expliquer l'émergence actuelle des grands planteurs :

<i>Statuts des oncles maternels des grands planteurs</i>	<i>Nombre</i>
Simple cultivateurs	34
Fonctions et professions modernes	6
Notables	3
Chefs de village	3

La majorité des oncles maternels des grands planteurs sont de simples cultivateurs. Ils n'ont donc pas abusé de fonctions politiques qui auraient facilité la formation de grands domaines fonciers. En définitive, l'origine des grands planteurs ne rend pas compte de leur émergence actuelle.

On pourrait supposer, alors, que la politique de scolarisation entreprise à l'époque coloniale a été un facteur de dynamisme différentiel.

(19) KINDO BOUADI, 1978.

Les villageois les plus instruits auraient été ceux qui auraient bénéficié des innovations technologiques, et en auraient profité pour accroître leurs domaines. Le niveau scolaire des grands planteurs est le suivant :

<i>Niveau scolaire</i>	<i>Moronou</i>	<i>Ketté</i>
Aucune fréquentation scolaire	41	28
Les quatre premières années du primaire (CP1, CP2, CE1, CE2)	2	4
Les deux dernières années du primaire (CM1, CM2)	2	13
Certificat d'études primaires élémentaires	1	1

Si les grands planteurs du Ketté paraissent un peu plus instruits que ceux du Moronou, force est de reconnaître que la grande majorité est illettrée. Le diplôme le plus élevé, détenu par deux d'entre eux, est le certificat d'études primaires élémentaires. On ne doit pas chercher le facteur de l'émergence des grandes exploitations dans la scolarisation et l'initiation à des technologies importées. Il s'agit, en fait, d'une innovation autochtone.

En dernier lieu, faut-il recourir à un critère démographique et l'âge pourrait-il justifier la taille des grandes exploitations ? Dans le Moronou, une relation apparaît entre l'âge du planteur et la superficie :

<i>Tranches d'âge</i>	<i>Moins de 20 ha</i>	<i>De 21 à 50 ha</i>	<i>De 51 à 100 ha</i>	<i>De 101 à 250 ha</i>
Moins de 40 ans	—	—	1	—
De 41 à 50 ans	1	3	2	—
De 51 à 60 ans	2	8	8	2
De 61 à 70 ans	1	5	7	2
Au-delà de 70 ans	—	2	2	—

Dans le Ketté, la même relation s'établit :

<i>Tranches d'âge</i>	<i>Nombre de planteurs</i>
De 37 à 46 ans	6
De 47 à 61 ans	25
De 62 à 71 ans	12
Au-delà de 71 ans	3

Mais s'arrêter à cette constatation serait simpliste. En effet, la détermination de l'âge en milieu rural pose des problèmes insurmontables : les individus ne portent que celui qu'ils veulent s'attribuer. La production de « cartes nationales d'identité » augmente les risques d'erreurs, car elles sont établies au vu de « jugements supplétifs ». Or ces jugements ne sont rendus qu'en fonction des objectifs poursuivis : tantôt on se rajeunit pour être maintenu à l'école ou retarder l'âge d'une retraite, tantôt on se vieillit pour pouvoir se présenter à l'examen du permis de conduire... L'« âge » doit donc être entendu dans une fourchette approximative. Si l'on tient compte de cette relative indétermination, une relation grossière entre âge et superficie se maintient, surtout lorsqu'on sait que le plus jeune planteur de l'échantillon du Moronou est un héritier. Il n'y aurait donc aucun grand planteur de la première génération qui ait moins de quarante ans. Mais une telle relation est une tautologie. Les grandes plantations ne sont pas formées par concentration, par accaparement des terres, mais par une extension continue dans la forêt, selon le processus du défrichement renouvelé. Les biographies recueillies sur le terrain nous enseignent qu'une exploitation est fondée lors du mariage de son chef, car l'apport en travail de l'épouse est fondamental dans les premières années d'une parcelle : elle s'occupe des cultures vivrières et des jeunes plants. Puis, cette exploitation grandit tout au long de la vie du planteur, par défrichements successifs de pans de forêt. La relation entre âge et superficie ne fait que rendre compte du déroulement de ce phénomène. A l'inverse, les hommes âgés d'un village ne sont pas tous des grands planteurs. Donc, cette relation est, en seconde approche, sans signification.

Ni l'origine sociale, ni le niveau scolaire, ni l'âge ne peuvent éclairer l'ascension des grands planteurs. Ils ne se distinguent en rien de la masse de la population villageoise ; ils sont de simples cultivateurs comme les

autres. Les biographies de plantations nous montrent que seule l'initiative de quelques individus a pu les faire accéder à cette position.

Simple villageois, les grands planteurs sont aussi des producteurs directs.

### Les grands planteurs villageois sont des producteurs directs

Lorsque nous demandions aux grands planteurs s'ils travaillaient eux-mêmes la terre, pour toute réponse ils nous tendaient leurs mains couvertes de callosités ! La démonstration était faite ; il ne reste qu'à l'étayer.

Dans le Moronou et le Ketté, l'organisation du travail agricole est fondée, d'abord, sur la pénibilité des tâches : les défrichements, l'abattage des grands arbres et les brûlis sont le fait des hommes, tandis que les femmes s'occupent de la plantation des cultures vivrières et de leur entretien. Ce premier critère est cependant insuffisant pour rendre compte des faits observés. L'exploitation agricole se divise en deux cellules : la cellule domestique, composée du chef, de ses épouses et de ses enfants, et la cellule étrangère, composée des manœuvres permanents, de leurs épouses et de leurs enfants. Une autre partition des tâches se superpose donc à la première. Par exemple, les manœuvres en *abusan* (20) doivent effectuer les nettoyages et les récoltes, ainsi que le défrichement d'une nouvelle parcelle. En réalité, l'organisation du travail agricole est complexe et combine les apports successifs, et parfois conjoints, des membres des cellules domestique et étrangère pour chacune des opérations culturelles, selon les contraintes du calendrier. Les manœuvres temporaires (contractuels, journaliers) sont embauchés pour des tâches précises, pour parer aux insuffisances de l'organisation générale. Cette organisation n'est pas statique : elle varie selon le stade de développement de la parcelle. L'apport en travail de la cellule domestique est le plus important à l'époque de la fondation et lors des premières années. Celui des manœuvres étrangers devient capital dès que la parcelle est productive, ce qui permet au planteur de les rémunérer, sous quelque modalité que ce soit.

Dans tous les cas, les grands planteurs villageois participent à la production en même temps qu'ils assument les tâches de gestion. Souvent, comme on peut le voir sur le terrain, ils travaillent côte à côte avec leurs manœuvres afin de les stimuler. L'opération de cassage de cabosses de cacao et de fermentation, entre autres, revêt un aspect de fête villageoise pour quiconque en a été le témoin, toutes les catégories de travailleurs étant confondues. Cependant, les chefs d'exploitation trop âgés ou malades se dispensent des opérations culturelles les plus pénibles, telles que les défrichements, l'abattage et les nettoyages. Ils sont relayés parfois par un frère, plus fréquemment par un neveu utérin. On peut estimer, d'ailleurs, qu'ils ont investi en travail dans leur jeunesse

(20) *Abusan* : manœuvres permanents, dont la rémunération est fixée au tiers du produit récolté.

pour gagner un repos mérité sur leurs vieux jours, une nouvelle génération remboursant en labeur leur apport initial. En dehors de ces exceptions, les grands planteurs villageois n'allèguent jamais leur position sociale ou économique pour se soustraire au travail de la terre.

Selon des études de temps de travaux menées dans le Sud-Est ivoirien, l'apport respectif en travail des deux cellules composant l'exploitation est le suivant (21) :

cellule domestique : 73,3 %  
cellule étrangère : 26,7 % (22)

Dans l'échantillon retenu, les chefs et leurs épouses ne forment que 38 % de la population, mais fournissent 55 % du travail total. En conclusion, les auteurs avancent : « En moyenne, un chef... travaille 186 jours par an, dont 129 pour les activités agricoles » (23). Le chef est le membre de l'exploitation le plus accaparé par les tâches agricoles.

Il ne s'agit là que de moyennes ; aucun renseignement n'est fourni sur la catégorie particulière des grands planteurs. Toutefois, une connaissance personnelle du terrain convainc que ces derniers n'agissent pas différemment.

D'autres temps de travaux ont été relevés à Dominase, dans le sud-ouest du Ghana. Le milieu physique et humain est le même que de l'autre côté de la frontière, et les conclusions sont parallèles. Les deux cellules se partagent les tâches agricoles comme suit (24) :

cellule domestique : 60,9 %  
cellule étrangère : 39,0 %

Les proportions sont voisines de celles du Sud-Est ivoirien, avec cependant un apport plus important de la cellule étrangère au détriment de la cellule domestique. Cette modification s'interprète ainsi : la taille moyenne des exploitations à Dominase est plus élevée que dans l'échantillon du sud-est de la Côte-d'Ivoire ; la plus vaste atteint 26,1 hectares. L'apport en travail de la main-d'œuvre étrangère est plus important, car le nombre de manœuvres employés est plus grand. Il se produit donc un changement dans les proportions respectives de travail fourni par les deux cellules selon la taille de l'exploitation. Mais en aucun cas les planteurs villageois ne s'arrêtent définitivement de travailler. A Dominase, les différentes catégories de résidents contribuent ainsi au travail total (25) :

(21) S.E.D.E.S., 1967.

(22) Pourcentages établis sur la base d'un millier de journées de travail.

(23) S.E.D.E.S., 1967 (84).

(24) C. OKALI, 1975.

(25) *Idem* (47).

<i>Catégories</i>	<i>Pourcentages du travail fourni</i>
Planteurs	21,4 %
Epouses	22,5 %
Manœuvres permanents	21,5 %
Manœuvres temporaires	17,5 %
Autres catégories	17,0 %

Dans ce cas particulier, le concours des planteurs est égal à celui des manœuvres permanents. La participation des planteurs change selon le stade de développement de la parcelle (26) :

parcelle en production	: 26,5 %	du travail total
nouvelle parcelle	: 27,9 %	" " "
jeune parcelle	: 13,3 %	" " "

Sur le terrain, l'observation du comportement des grands planteurs complète ces analyses. Dans le Moronou, seuls les chefs d'exploitation trop âgés ou invalides restent en permanence au village. Un frère ou un neveu assurent la gestion quotidienne du travail agricole. D'autres, par contre, sont difficilement accessibles car ils résident toujours dans leur campement. Les plus zélés d'entre eux mobilisent jusqu'à leurs enfants scolarisés pendant les jours de congé ! Ils expliquent qu'ils travaillent en compagnie de leurs manœuvres pour les inciter à une meilleure productivité.

Dans le Ketté, douze grands planteurs effectuent un travail régulier, en participant à toutes les opérations culturales. Vingt-cinq autres pratiquent toutes les opérations, sauf l'abattage et les nettoyages. Six assurent un travail moins constant car ils sont absorbés par des activités parallèles. Enfin, trois ne fournissent aucun travail parce qu'ils sont malades ; ils se rendent même sur leurs plantations pour des tâches de surveillance et de coordination.

Les grands planteurs prétendent qu'ils participent directement à la production pour deux raisons : parce que la main-d'œuvre est peu nombreuse et pour l'inciter à un meilleur travail. Ces raisons ne résistent pas à l'examen. La rareté de main-d'œuvre n'est qu'un problème relatif, dû à un doublement de la taille des grandes exploitations en vingt ans. Quant à l'incitation à la production, elle pourrait être obtenue par d'autres

(26) *Idem.*

méthodes. Plus profondément, il semblerait que l'organisation précoloniale du travail se soit maintenue malgré l'introduction d'une économie de profit. A cette époque, les chefs des communautés économiques participaient aussi à la production, que ce soit pour l'extraction de l'or ou pour la culture de l'igname. Ils travaillaient en compagnie des autres membres de l'unité, en particulier avec les captifs. Que le même comportement se soit perpétué jusqu'à nos jours pose un problème et relativise l'importance qu'il faut accorder à la pénétration des cultures de profit.

Un débat s'est ouvert à propos de la qualification des relations entre grands planteurs et manœuvres. Le chercheur qui a opéré dans le Moronou y voit des « relations de dépendance monétarisées ». Celui qui a parcouru le canton Ketté parle de « salariat ». Faut-il voir dans ces dissemblances l'influence de deux expériences de terrain différentes ou bien la manifestation de deux approches théoriques divergentes ? Le plus simple est d'exposer chacune des positions.

Selon la première interprétation, le salariat appelle des conditions strictes d'existence. Il faut, d'abord, qu'il y ait à la fois liberté et contrainte de vente de la force de travail. La contrainte implique que le travailleur n'ait que sa force de travail à offrir sur le marché, ce qui se produit dans un contexte de généralisation de la valeur d'échange. Ensuite, le travailleur doit faire au capitaliste l'avance de la valeur usuelle de sa force de travail ; le surtravail doit revêtir les apparences du travail salarié.

Dans le Moronou, l'*abusan* est la forme de rémunération dominante parce que cette catégorie de manœuvres réside en permanence dans les campements et qu'elle constitue le pivot central de l'apport étranger à l'exploitation. Il est donc important de savoir qualifier l'*abusan*, rémunération dans laquelle un tiers du produit revient au manœuvre.

La liberté de vente de la force de travail n'existe pas dans le cas des manœuvres immigrés dans le sud de la Côte-d'Ivoire. Ils sont insérés dans un « réseau migratoire » tel qu'ils sont soumis à des relations de dépendance personnelle aussi bien dans la zone de départ que dans celle d'arrivée. Ils n'ont aucune initiative à leur entreprise, à tel point que certains ont cru voir dans la migration des Mossi en Basse-Côte-d'Ivoire une étape « initiatique ». De même, la contrainte de vendre leur force de travail n'est que provisoire, puisqu'ils peuvent accéder au statut de petit producteur indépendant aussi bien dans le village d'origine, à la suite d'un retour définitif ; que dans celui d'immigration, par accès à la terre. Si le manœuvre fait l'avance de la valeur usuelle de sa force de travail, en retour le planteur fournit tout ce qui est nécessaire à l'entretien de cette force de travail sur les lieux où elle est dépensée, c'est-à-dire au campement. Ainsi, les manœuvres puisent dans le champ de cultures vivrières complanté par le chef d'exploitation et ses épouses. Un logement leur est fourni. De multiples dons de viande, de poisson, de sel, de pétrole, d'allumettes leur procurent ce dont ils ont besoin au jour le jour. La présence de champs de cultures vivrières plaide, d'ailleurs, contre la généralisation de la valeur d'échange, car ils servent à

l'auto-consommation des cellules domestique et étrangère. En résumé, on ne peut appliquer à l'*abusan* le terme de « salaire ».

L'analyse des autres modalités de rémunération est plus simple. Le « contrat » pourrait être assimilé à un « salaire à la tâche », tandis que les « journaliers », les « mensuels », les « annuels » seraient des « salariés au temps ». Mais toutes ces formes composent un système global de rémunération au sein duquel il serait tout à fait artificiel de dissocier les relations entre planteurs et manœuvres en plusieurs compartiments, certaines relevant du salariat, d'autres non. L'*abusan*, étant la forme dominante, contaminerait les autres types de rémunérations et leur ôterait la qualification de salariat, d'autant plus que les grands planteurs sont, eux aussi, des producteurs directs.

Aussi bien dans le Moronou que dans le canton Ketté, les relations entre planteurs et manœuvres sont très personnalisées. Ils travaillent ensemble pour certaines opérations culturales. Ils se côtoient dans la vie du campement, où les discussions prennent souvent le tour de la plaisanterie. Parfois, le chef d'exploitation laisse à ses manœuvres le reste de ses plats comme il le fait à l'égard de ses enfants, en signe d'affection. Dans le Ketté, des manœuvres ont été intégrés à un groupe de commensalité au sein de la cellule domestique du planteur. Cette extrême personnalisation est un argument majeur pour qualifier ces rapports de « relations de dépendance personnelle » (27). Elles se situent dans un contexte d'économie de profit : elles sont monétarisées. Il en est de même entre le chef d'exploitation et les membres de la cellule domestique, à qui il accorde un « don de satisfaction » à l'époque de la traite.

Dans le cas des « planteurs entrepreneurs », le facteur limitant n'est plus le travail, mais le capital. Du coup disparaît l'extrême personnalisation des rapports, d'autant plus que le planteur est absentéiste. Les relations deviennent plus neutres, plus objectives, et les manœuvres sont interchangeables au même titre que des ouvriers non qualifiés dans une entreprise. Les conditions sont réunies pour que ces relations soient assimilées à la forme du salariat.

Selon la seconde interprétation, une rémunération en nature n'est pas un argument suffisant pour dénier la qualification de salaire. Cette modalité se rencontre dans les premiers stades de développement du capitalisme, en particulier dans les industries d'extraction et du textile de la Russie pré-révolutionnaire. La généralisation de la valeur d'échange n'est donc pas une condition essentielle à l'existence du salaire. Il en est de

(27) D. ASSANE DJETO Marcel, 1977 (16, 17) : « Rapport à la fois complexe et subtil, il est comparable à un iceberg ; la partie visible étant celle qui unit le manœuvre au chef d'exploitation sur des bases monétaires »... « Les liens qui unissent le *djaitché* (planteur) à son *baradegni* (manœuvre) durent toute une vie, et même lorsque le *baradegni* devient planteur à part entière, il n'est jamais délivré de ses obligations à l'égard de son *djaitché*. Ainsi les joies et les malheurs du *djaitché* sont partagés par son *baradegni* qui s'y associe en apportant une contribution en nature (boisson, volailles) ou en espèces. »

même pour la séparation entre surtravail et travail nécessaire, car, dans la rémunération en nature, le surtravail est nettement dissocié du travail nécessaire. D'autre part, le statut effectif des manœuvres est indépendant de la position qu'ils occupaient avant leur migration et de ce qu'ils espèrent être plus tard. En effet, le statut économique d'un individu peut se modifier dès que celui-ci change de lieu. Une illustration en est fournie dans le Moronou et le Ketté : les manœuvres agricoles étaient soit, et en grande majorité, des aides familiaux, soit des petits producteurs autonomes avant leur migration. Par ailleurs, il convient de noter que la vente de la force de travail a toujours lieu pour une période de temps déterminée. Ainsi, on ne peut dénier à ces manœuvres qu'ils sont actuellement des libres vendeurs de leur force de travail sous prétexte qu'ils furent des travailleurs familiaux ou seront des petits producteurs ou encore des petits commerçants. Si cette position économique antérieure et celle à laquelle aspirent les manœuvres devaient déterminer leur statut, plus aucune rémunération ne recevrait la caractérisation de salaire, pas même celle des manœuvres de l'industrie.

S'il existe un salaire en nature, comment, alors, distinguer le salariat de l'esclavage ou du servage ? Dans les deux dernières formes, des liens extra-économiques, d'ordre juridique, politique ou idéologique, poussent les producteurs à se mettre au service de non-producteurs : c'est la violence qui abaisse l'esclave au rang de moyen matériel, ce sont des relations de dépendance personnelle entre le serf et son seigneur. Dans le cas du salariat, la contrainte est purement économique : elle correspond aux exigences de l'entretien et de la reproduction du producteur et de sa famille. En même temps, il y a liberté de vente de la force de travail, car le producteur dispose comme il veut de son consentement.

Dans le Ketté, les « contractuels » ont été analysés comme des « salariés à la tâche », alors que les journaliers, les mensuels et les annuels ont été considérés comme des « salariés au temps ». Deux raisons militent dans ce sens : les rémunérations sont versées en numéraire, et ses modalités sont fréquentes dans un système de production capitaliste avancé. La forme la plus difficile à qualifier reste l'*abusan*. Avant 1946, il ne pouvait être assimilé au salariat, car les travaux forcés ôtaient toute liberté de vente de la force de travail. Après cette date, tout change avec leur disparition : ainsi naît un marché libre de la force de travail ; la contrainte devient purement économique. En effet, les migrants, originaires de pays de savanes à faibles possibilités économiques, mais à population relativement dense, sont, à leur arrivée en Basse-Côte-d'Ivoire, démunis des moyens essentiels de production (en particulier, la terre) et obligés de vendre leur force de travail pour survivre. On doit donc qualifier les manœuvres étrangers de « salariés ». Un dernier argument à rejeter est ainsi formulé : l'*abusan* ne serait-il pas une survivance de l'époque pré-coloniale ? Toutes les enquêtes montrent qu'il n'est pas une création de l'économie de plantation, mais qu'il constitue une forme de rémunération antérieure. Cependant, cette rémunération a été vidée de son contenu et a revêtu une autre signification dans le nouveau

contexte économique. En définitive, il faut rapprocher l'*abusan* du concept de « salaire relatif ».

Ces divergences d'interprétation n'empêchent pas un rapprochement sur deux points fondamentaux. D'abord, l'extrême personnalisation des rapports entre planteurs et manœuvres vise un accroissement de la productivité du travail des étrangers. Elle contrecarre, en même temps, la naissance d'une conscience de classe. Ensuite, les planteurs villageois sont soumis, comme tous les autres producteurs, à une domination économique internationale. S'ils incitent les manœuvres à un accroissement de la productivité, ils ne récoltent qu'une faible partie du surtravail qui en résulte. Ils sont donc en position d'exploiteurs et d'exploités. Une analyse des coûts de production et de reproduction montre, en fait, qu'ils sont à la charge des planteurs et des manœuvres. Ainsi, le chef d'exploitation supporte les coûts de reproduction de la main-d'œuvre familiale et d'acquisition de l'outillage. Le planteur et les manœuvres assument les coûts d'entretien de la force de travail domestique et étrangère. Le coût de reproduction des manœuvres est pris en compte par leur société d'origine, dans les zones de savanes. On retrouve ici le même mécanisme qu'en économie de traite : les sociétés locales endossent les coûts de production et de reproduction, le secteur commercial récupérant à son profit la majeure partie du surtravail. L'innovation de l'économie de plantation en Basse-Côte-d'Ivoire est d'avoir fait naître cet échelon intermédiaire qu'est le « planteur villageois », et dont toutes les apparences ont conduit à le classer comme un « bourgeois », voire comme un « capitaliste agraire ».

En fait, il ne procède pas à une reproduction élargie de son entreprise, car le système global dans lequel il est inséré ne lui accorde pas cette possibilité.

#### LES GRANDS PLANTEURS VILLAGEOIS NE PROCEDENT PAS A UNE ACCUMULATION

Toute société vise la formation d'un surplus, que l'on peut considérer comme une accumulation au sens large, nécessaire pour assurer la survie et la reproduction du groupe. Ses modalités varient d'une société à une autre, ce qui permet de les différencier. Ainsi, les grands planteurs constituent une accumulation individuelle, fondée sur le surtravail extorqué aux manœuvres étrangers et leur propre travail. Mais cette accumulation ne participe pas à l'accroissement du détour productif de leurs entreprises ; elle répond davantage à la rationalité économique des sociétés locales, d'ordre anté-capitaliste. Ils ne procèdent donc pas à une reproduction élargie de leurs exploitations, ce qui avait déjà été pressenti par Samir Amin et Rodolfo Stavenhagen (28).

(28) S. AMIN, 1967 (277) : « Cette bourgeoisie rurale n'est pas progressive. »  
R. STAVENHAGEN, 1969 (115).

En particulier, nous soulignons l'absence totale de gestion comptable. La raison en est simple. Les ventes du produit sont effectuées au fur et à mesure des possibilités et des besoins. De plus, elles sont dispersées entre de multiples acheteurs : le « groupement à vocation coopérative » du village, les traitants installés dans les petits centres urbains. Cette dispersion a pour but de dissimuler la production aux yeux de la population villageoise. Aucune récapitulation n'est jamais opérée. Une telle opération ne paraît pas indispensable aux grands planteurs, qui ont couvert leurs dépenses lorsqu'elles se présentaient. Ainsi, une évaluation totale du produit est quasiment impossible de façon rétrospective, et tous les chiffres recueillis de la bouche des planteurs ne fournissent que des ordres de grandeur. D'ailleurs, on n'accorde aucune importance aux tâches de gestion et de coordination, qui sont assurées au jour le jour en même temps que les travaux champêtres. Rien n'est consigné par écrit, ce qui se conçoit quand on connaît le faible niveau scolaire des chefs d'exploitation. Aucune prévision à moyen ou long terme n'est établie. Tout se déroule de manière empirique, au gré des circonstances. Cette absence de comptabilisation est importante, car elle signifie que les conditions de naissance de « l'esprit du capitalisme » ne sont pas réunies (29).

En effet, la faiblesse des investissements productifs ne conduit pas à un accroissement du détour de production. A l'inverse, les grands planteurs procèdent à une constitution de rentes. Il n'y a donc pas de reproduction élargie de l'appareil de production. Mais, si l'on considère le système global de l'économie de plantation, on se rend compte qu'aucune possibilité ne leur est laissée pour parvenir à ce stade. Une barrière infranchissable sépare les planteurs villageois des planteurs entrepreneurs.

### Faiblesse des investissements productifs

Depuis quelques années, un nouveau matériel est apparu dans les exploitations de la zone forestière : le décortiqueur a remplacé le mortier et le pilon, la tronçonneuse tend à supplanter la hache, l'atomiseur se fait de plus en plus indispensable. Mais cet équipement est utilisé de façon insuffisante : la machette et la hache (avec des limes, en complément) continuent à être les principaux instruments de production.

Dans le Moronou, seules quelques rubriques ont fait l'objet d'un recensement systématique. L'équipement des grands planteurs pour la campagne 1976-77 était ainsi réparti :

---

(29) M. WEBER, 1964.

<i>Équipement productif</i>	<i>Nombre total</i>	<i>Nombre moyen par planteur (46 C.E.)</i>
Atomiseurs	103	2,2
Décortiqueurs	12	0,3
Camions	11	0,2

Le nombre d'atomiseurs est très faible si on le rapporte à la superficie totale des exploitations. Les grands planteurs disposent de cent trois atomiseurs pour 2 888 hectares, soit un atomiseur pour 28,03 hectares. Cette proportion n'est pas satisfaisante, ne correspond pas aux normes officielles et accentue la pénibilité du travail de ceux qui sont chargés des traitements phyto-sanitaires. Quant aux décortiqueurs et aux camions, ils sont en nombre tout à fait insuffisant ; les grands planteurs doivent recourir à l'équipement des « groupements à vocation coopérative », ou bien le louer à des particuliers qui le détiennent.

L'équipement productif des grands planteurs du canton Ketté paraît relativement meilleur :

<i>Équipement productif</i>	<i>Nombre total</i>	<i>Nombre moyen par planteur (46 C.E.)</i>
Atomiseurs	185	4,0
Tronçonneuses	30	0,7
Décortiqueurs	41	0,9
Camions et camionnettes	45	1,0
Ebrancheurs et sécateurs	100	2,2

Les taux moyens d'équipement des grandes exploitations en atomiseurs, décortiqueurs et camions sont supérieurs à ceux du Moronou. En

réalité, cet équipement reste encore faible au regard des normes théoriques d'utilisation vulgarisées par la S.A.T.M.A.C.I. (30) L'accroissement des instruments de production n'est pas un souci constant pour les planteurs ; ils se contentent de renouveler l'outillage qui est hors d'usage.

L'économie de profit n'a introduit aucun bouleversement dans les techniques culturales. Le cacao et le café ont été ajoutés et associés aux pratiques antérieures, qui se rapportaient à des cultures vivrières : igname, bananes, taros. Ainsi, sur une parcelle nouvellement défrichée, les cacaoyers et les caféiers sont plantés en même temps que les cultures vivrières. Les premières années, les bananiers et les feuilles de taros protègent les jeunes plants de cacao et de café, en leur procurant de l'ombre. Puis, les cultures vivrières s'éliminent, car leur cycle de vie est court. Elles laissent les jeunes plants de cultures pérennes poursuivre une croissance qu'elles avaient favorisée au départ. Cette innovation est spontanée : elle est le fait des planteurs villageois, qui ne bénéficiaient que d'un faible encadrement technique à l'époque. Elle fait appel à un équipement rudimentaire : machettes et haches.

Les dépenses d'entretien sont, elles aussi, faibles. Dans le Moronou, elles se répartissent comme suit pour la campagne 1976-77 :

Rubriques	Sommes dépensées	Somme moyenne (46 C.E.)	Pourcentage du total
Semences, plants	236 500 F	5 141,3 F	4,40 %
Engrais	2 606 700 F	56 667,4 F	48,54 %
Produits phyto- sanitaires	2 153 485 F	46 814,9 F	40,10 %
Décorticage	373 700 F	8 123,9 F	6,96 %
<b>TOTAL</b>	<b>5 370 385 F CFA</b>	<b>116 747,5 F CFA</b>	<b>100 %</b>

Ces rubriques sont certainement sous-évaluées, car les planteurs ne tiennent pas de registre de leurs dépenses, et ils ont pu en oublier. Ainsi,

(30) S.A.T.M.A.C.I. : Société d'assistance technique pour la modernisation agricole de la Côte-d'Ivoire. Elle est chargée de la vulgarisation de meilleures techniques de production pour la zone du cacao et du café. C'est une société d'Etat.

les « frais de transport » (location de camions, essence, etc.) n'ont pas été retenus, car ils étaient sujets à caution. Les dépenses avouées sont peu importantes si on les compare au revenu moyen annuel des quarante-six grands planteurs du Moronou : 116 747,5 francs par rapport à 2 675 203,8 francs, soit 4,4 %.

Ces données chiffrées confirment les impressions du terrain, où il apparaît que les planteurs ne respectent pas les consignes des sociétés de vulgarisation. Les nettoyages sont pratiqués en nombre insuffisant, les traitements phyto-sanitaires ne sont que partiellement appliqués, la récolte n'est opérée qu'en un seul passage, la fermentation et le séchage du cacao se font selon des méthodes anciennes... A ces mauvaises pratiques culturelles s'ajoutent des calamités naturelles : la sécheresse, qui favorise une invasion de « criquets puants » ; les parasites végétaux ; l'excès d'humidité, qui procure une « pourriture brune ». Le produit est donc obtenu dans de mauvaises conditions, ce qui explique le bas niveau des rendements : entre trois cents et quatre cent cinquante kilogrammes à l'hectare.

Tous ces faits convergent : ces exploitations ne sont pas gérées selon une rationalité capitaliste, qui chercherait à maximiser le profit et à minimiser les coûts. En particulier, l'accroissement du détour de production n'est pas une finalité. On ne peut y assimiler le simple accroissement en superficie de la plantation. On se trouve donc en présence d'une reproduction simple de l'appareil de production. En réalité, la grande plantation vise un autre objectif que la meilleure productivité possible : elle doit assurer la survie de la cellule domestique du planteur. Tout est mis en œuvre dans ce but : des rentes sont constituées qui procurent des revenus sûrs au chef d'exploitation et à sa descendance.

### Une constitution de rentes

En 1955, une enquête menée dans la subdivision de Bongouanou soulignait que 32 % des dépenses annuelles d'un Agni étaient consacrées à l'alimentation tandis que 1 % était affecté à l'outillage agricole (31). A cette époque, les investissements productifs étaient déjà faibles et une grande partie du revenu agricole était destinée à satisfaire la consommation collective. Toutefois, plus la dimension de l'exploitation augmentait, plus la proportion des achats alimentaires diminuait (2), ce qui s'explique par une forte production vivrière.

De nos jours, le comportement des planteurs n'est guère différent. La consommation demeure la finalité majeure de l'exploitation agricole : elle assure la reproduction de la cellule domestique du planteur. Les investissements productifs paraissent toujours aussi faibles. A l'inverse, le grands planteurs effectuent des placements monétaires dans divers

(31) J.-L. BOUTILLIER, 1960 (81).

(32) *Idem*, 1960 (102).

secteurs : construction immobilière, ce qui permet de louer des maisons ; transport, grâce à l'achat de taxis ; petit commerce, avec l'ouverture de boutiques confiées à des jeunes parents ; artisanat, par l'acquisition de machines à coudre pour les filles de la maison ; prêts usuraires consentis à des villageois démunis... Ces placements n'augmentent en rien le détour capitalistique de l'exploitation agricole ; ils ne contribuent pas à un alourdissement de l'appareil de production ; ils ne mènent pas à une reproduction élargie de l'entreprise. En ce sens, nous les considérons comme des « rentes ». La massive scolarisation des enfants en milieu rural doit être aussi interprétée comme une « constitution de rente », puisqu'elle est perçue comme un placement monétaire devant procurer un revenu dans l'avenir et qu'elle répond toujours à la finalité de la survie de la cellule domestique.

Dans le Moronou, le parc automobile des grands planteurs est en très mauvais état : de nombreux camions et voitures de tourisme sont hors d'usage. Les véhicules en état de marche apparaissent dans les exploitations supérieures à cinquante hectares. En particulier, on y dénombre seize voitures de tourisme, ce qui donne une moyenne de 0,3 véhicule par grand planteur. Parmi ces voitures de tourisme, cinq sont utilisées en tant que taxis ; on ne les trouve que dans les classes de superficie supérieures à soixante-dix hectares.

Le placement favori des grands planteurs est l'immobilier : ils détiennent cent huit maisons, soit une moyenne de 2,3 par chef d'exploitation. Certaines servent à les abriter, ainsi que des proches parents, tandis que d'autres sont mises en location, dans des conditions parfois fort luxueuses, comme c'est le cas à MBatto. Le développement de la scolarisation et une multiplication des agents administratifs amènent de nombreux fonctionnaires à chercher des villas modernes et confortables à l'intérieur du pays. Les grands planteurs sont les mieux placés pour satisfaire cette demande.

Les chiffres fournis à propos de l'approvisionnement des boutiques et magasins sont faibles, mais il faut tenir compte d'une forte sous-évaluation, car ces achats sont effectués au jour le jour et jamais consignés par écrit. A l'inverse, le total des prêts déclarés par les grands planteurs (environ sept millions de francs C.F.A.) paraît élevé.

La scolarisation des enfants représente l'une des plus fortes dépenses, celle dont se plaignent le plus grands planteurs. Dans le Moronou, ils assurent la charge scolaire de deux cent cinquante-sept garçons et de cent trente-six filles, soit une moyenne de 5,5 garçons et 3,0 filles par planteur, c'est-à-dire 8,5 enfants, ce qui est très élevé. Ils assurent la scolarisation non seulement de leurs propres enfants, mais de ceux de proches parents, et même d'amis dans la gêne. Malgré la gratuité de l'enseignement dans le cycle secondaire, cette charge est lourde, car la majorité des élèves se trouve dans le cyclé primaire. Une échappatoire, pour les plus favorisés, consiste à les envoyer dans des pays voisins, à niveau de vie moins élevé : Ghana, Togo.

Dans le canton Ketté, les alternatives de placement monétaire sont les mêmes. Au sein de la catégorie des grands planteurs étudiée, trente-

deux ont des activités parallèles : vingt-trois se consacrent à l'immobilier, un aux transports et un autre au commerce. Sept mènent de front plusieurs activités en supplément de leur travail agricole : immobilier, transport, commerce...

Tous ces placements constituent autant de « rentes », sur une échelle réduite, il faut bien l'avouer. D'autres dépenses revêtent un aspect prestigieux : constitution d'un trésor familial, réceptions fastueuses au champagne, funérailles célébrées par toute la population d'un village... Cependant, les qualifier de « consommation ostentatoire » serait, à nos yeux, méconnaître la rationalité profonde des sociétés locales. D'abord, certaines de ces dépenses ne sont pas excessives quand elles sont ramenées à l'échelle d'un individu, car elles sont prises en charge par la collectivité ; c'est le cas des funérailles, dont les frais sont partagés par tous les habitants du village grâce à une cotisation. Ensuite, ces dépenses ne sont pas gratuites, inutiles ; elles assument une fonction dans la vie du groupe. Elles sont le gage de la renommée de la cellule domestique du planteur ; elles l'inscrivent dans la mémoire collective et assurent, par là, sa survie dans le domaine idéologique. Elles contribuent donc à la reproduction de la cellule familiale, ce qui semble être la finalité ultime de toutes les plantations. Enfin, ces dépenses ne sont-elles pas les seules qui soient accessibles aux grands planteurs villageois ? Devant une multinationalisation croissante du capital, peuvent-ils se lancer dans d'autres activités que la constitution de rentes et les dépenses de prestige ?

Ces questions nous conduisent à nous interroger sur la fonction des grands planteurs dans le système global de l'économie de plantation.

### **Les grands planteurs villageois dans l'économie de plantation**

Nos observations dans le Moronou et le Ketté nous conduisent à une conclusion importante : il n'existe pas de différence de nature entre les grands planteurs et les autres exploitants villageois, petits et moyens. Les différences qui apparaissent sont quantitatives et non qualitatives : elles caractérisent les superficies, le nombre de manœuvres employés, le montant du revenu agricole. Toutes les catégories de chefs d'exploitation obéissent à la logique de l'extensification, au processus du défrichement renouvelé. L'accroissement des grandes plantations se fait par conquête de la forêt et non par concentration et absorption d'exploitations plus petites. De plus, les relations entre planteurs et manœuvres ne se modifient pas selon la dimension de l'exploitation. On retrouve dans chaque strate les mêmes catégories de manœuvres, avec une prédominance de l'*abusan* dans l'organisation du travail agricole. Les modalités d'extorsion du surtravail restent donc les mêmes ; seule change la quantité de surtravail prélevée par les planteurs : plus le nombre de manœuvres est important, plus cette quantité est élevée. La coupure fondamentale passe non pas au sein de la population villageoise, mais entre celle-ci et les planteurs absentéistes.

Tous les planteurs villageois, quelle que soit la taille de leurs exploitations, sont soumis à une double ponction : ponction opérée par l'appareil d'Etat, ponction due au mécanisme de fixation du cours international du produit.

L'agriculture en Côte-d'Ivoire fournit 40 % du produit intérieur brut, emploie 75 % de la population et ne reçoit au mieux que 20 % des investissements publics. Toute la croissance économique est fondée sur elle, et à son détriment. Les planteurs villageois ne perçoivent que 35,7 % et 34,0 % des prix F.O.B. (33) du cacao et du café vendus à Abidjan. Sur cette fraction qui leur revient, ils doivent déduire les rémunérations versées à leurs parents et à leurs manœuvres, et l'équipement en matériel, faible il est vrai. Le fonctionnement de la Caisse de stabilisation, mécanisme indispensable à la régularisation du marché, se révèle peu favorable aux producteurs sur longue période (34). Les totaux cumulés des prélèvements et des versements sont passés de 400 millions de francs C.F.A. pour la campagne 1961-62 à 59,4 milliards en 1974-75. Pour cette dernière année, le prélèvement opéré au profit de la Caisse de stabilisation était de 124,1 F C.F.A. pour un kilogramme, tandis que le prix au producteur était de 175 F C.F.A. (35). On comprend que les cultivateurs de cacao et de café se sentent grugés et affirment qu'ils ne peuvent pas reconverter leurs exploitations dans le sens d'une intensification. Par la suite, l'écart s'est amplifié. Les prix au producteur n'ont pas suivi l'évolution des cours mondiaux :

	1975	1977	Evolution
Prix au producteur du kilogramme de cacao	175 F CFA	180 F CFA	x 1,03
Prix du kilogramme de cacao vendu au Havre	231 F CFA	1 172,5 F CFA	x 5,00
Prix au producteur du kilogramme de café	150 F CFA	180 F CFA	x 1,20
Prix du kilogramme de café vendu au Havre	237,5 F CFA	1 770 F CFA	x 7,40

(33) F.O.B. : « free on board ». Ces prix ne prennent en compte ni le transport ni les assurances maritimes.

(34) J.-C. BERTHÉLÉMY, 1977 (14).

(35) *Idem.*

Alors que les prix au producteur étaient quasiment maintenus, les prix de vente au Havre étaient multipliés par 5 pour le cacao, par 7,4 pour le café. Le surplus approprié par l'Etat devenait considérable (36), ce qui a conduit à la budgétisation des recettes de la Caisse de stabilisation en 1976. Cependant, une amélioration est survenue, portant le prix au producteur à 300 F C.F.A. par kilogramme pour la campagne 1979-80. Seule une étude des termes de l'échange aux producteurs révélerait si cette hausse est rémunératrice, ou si elle ne fait que suivre un taux d'inflation élevé (37). Un risque demeure : les prélèvements de la Caisse de stabilisation servent à des investissements publics, qui sont rarement opérés dans le domaine rural. A la longue, par découragement, les planteurs de cacao et de café pourraient se détourner de ces produits comme au Ghana, et accorder leur préférence aux cultures vivrières. Le dernier Congrès du P.D.C.I.-R.D.A., au début du mois d'octobre 1980, a pressenti le danger et recommandé une aide accrue à la paysannerie. Les planteurs villageois savent qu'ils supportent la plus grande charge de la croissance et qu'ils contribuent très fortement à la formation du capital national, quelle que soit la taille de leurs exploitations.

Un autre mécanisme, plus insidieux, les dépouille : celui de la fixation du cours mondial du cacao et du café. Il ne s'agit plus d'un prélèvement obligatoire, mais d'un manque à gagner. Le cours d'achat du cacao et du café est dicté par les pays consommateurs, dominants dans le rapport des forces actuel ; il est fixé bas, sans tenir compte des coûts de production. Le manque à gagner frappe non seulement les planteurs villageois, mais encore l'ensemble du pays. Le gouvernement ivoirien s'est attaqué à ce problème, en prenant la tête d'une alliance des pays producteurs de cacao (38). Une grève des ventes n'a pas eu d'effet sur les négociations, les pays consommateurs restant fermes sur leurs positions. Malheureusement, les perspectives d'évolution des cours à long terme paraissent peu favorables aux pays producteurs. Ces faibles cours internationaux accroissent d'autant les profits des firmes spécialisées dans le commerce de ces produits. Les planteurs villageois contribuent donc involontairement à l'accroissement de capital de ces firmes.

Soumis à une double ponction au bénéfice de l'appareil d'Etat et des firmes internationales, les planteurs villageois n'ont qu'une possibilité : assurer la reproduction simple de leurs exploitations agricoles. Contribuant à un accroissement de capital aux échelles nationale et internationale, ils ne peuvent augmenter le détour de production de leurs propres entreprises et passer à un stade de reproduction élargie. On comprend, dès lors, comment est maintenue une apparence de « société

(36) Le Budget spécial d'investissement et d'équipement (B.S.I.E.) est passé de 60 milliards de francs C.F.A. en 1976 à 257 milliards de francs C.F.A. en 1978.

(37) Un simple calcul montre que le prix au producteur a été multiplié par 1,7 entre 1975 et 1980, tandis que le prix de vente au Havre a été multiplié par 5,0 pour le cacao et 7,4 pour le café entre 1975 et 1977.

(38) Accord de Yamoussoukro, le 25 mars 1980. Pays membres : Brésil, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Gabon, Ghana, Nigeria, Togo.

traditionnelle », dans laquelle le cacao et le café sont simplement venus s'insérer parmi les cultures vivrières. On comprend, aussi, que la seule possibilité d'extension soit l'augmentation de la taille des exploitations. Les planteurs y sont incités par l'appareil d'Etat. Une institution telle que la Coupe nationale du progrès, qui récompense chaque année les meilleurs d'entre eux, pousse dans ce sens.

Les grands planteurs villageois ne se différencient en rien des autres catégories : ils assurent au même titre, et à leur détriment, la reproduction élargie des entreprises nationales et internationales. Le concept de « soumission formelle du travail au capital » est le plus apte à rendre compte d'une situation aussi paradoxale : une apparence de « société traditionnelle », une accumulation accomplie pour le bénéfice d'autres lieux économiques.

## CONCLUSION

Dans les travaux de terrain menés aux environs des années 1960, l'accent était mis sur les phénomènes de mutation, de changement. A partir de 1970, et parfois pour les mêmes zones, les chercheurs insistent davantage sur les manifestations de maintien, de résistance, de réinterprétation. Est-ce l'effet d'une mode ? Est-ce le choix d'une nouvelle approche théorique ? Il s'agirait plutôt d'une conséquence de l'évolution économique internationale. Vers 1960, régnait l'optimisme du progrès technique (39), et tous les espoirs étaient possibles pour les nations naissantes. Depuis, la conjoncture s'est inversée, et force est de reconnaître, de nos jours, que rien n'a fondamentalement changé, que tout va très lentement... La difficulté subsiste de savoir interpréter ces latences.

Ainsi, les grands planteurs villageois du Moronou et du Ketté n'appartiennent pas à une « bourgeoisie de planteurs ». D'abord, ils ne forment une élite ni par l'origine sociale, ni par le niveau scolaire, ni par l'âge. Ensuite, ce sont des producteurs directs : ils travaillent la terre de pair avec leurs manœuvres, même s'ils ne participent pas toujours aux opérations culturales les plus pénibles. Leurs relations avec leurs manœuvres sont difficiles à qualifier ; selon les définitions que l'on se donne, on peut y voir soit des relations de dépendance monétarisées, soit du salariat. Dans les deux cas, ils prélèvent du surtravail sur la main-d'œuvre étrangère. Mais ils n'opèrent que de très faibles investissements en équipement dans leurs exploitations. Leurs placements monétaires aboutissent à des « constitutions de rentes ». En réalité, ils ne choisissent pas. Ils sont eux-mêmes ponctionnés par l'appareil d'Etat et par un mécanisme international de fixation des cours. La seule possibilité qui leur reste est la reproduction simple de leurs entreprises, alors

(39) La seule voix discordante était celle du professeur J. Ellul...

qu'ils contribuent à un accroissement de capital aux échelles nationale et internationale. En aucun cas on ne peut les considérer comme appartenant à une classe de « capitalistes agraires ». Le concept de « soumission formelle du travail au capital » rend beaucoup mieux compte de leur situation : l'organisation ancienne du travail est maintenue, mais elle revêt une signification tout autre dans un contexte d'économie de profit.

Les planteurs villageois doivent être distingués d'une autre catégorie avec laquelle on les confond habituellement : les planteurs entrepreneurs. Pour ces derniers, le secteur agricole n'est qu'un placement parmi d'autres alternatives. Ils appartiennent à une élite politique et administrative. Ils entretiennent des relations de travail beaucoup moins personnalisées, beaucoup plus objectives avec leurs manœuvres, d'autant plus qu'ils ne vivent pas sur la plantation. Ils élargiraient l'investissement en capital de leurs entreprises. Seuls ils mériteraient la qualification de « bourgeoisie de planteurs ».

Confondre ces deux catégories aboutit à créer un mythe, qui remplit un rôle dans le système politique et économique ivoirien. Sous une coloration et une connotation « paysannes », il unifie des individus dont les intérêts sont opposés. En ce sens, il laisse croire à une unanimité, à une homogénéité, à une absence de lutte de classes. Ce mythe accomplit donc une fonction politique : il contribue à la formation de l'unité nationale, longtemps souci majeur du gouvernement ivoirien. Pourtant, cette unanimité n'est que de façade : les planteurs villageois ne franchiront jamais la barrière qui les sépare des planteurs entrepreneurs, et ils le savent. Avec la déforestation massive de ces dernières années, la terre devient rare. Sa conquête se fera de moins en moins à la force du poignet, selon le processus spontané du défrichement renouvelé. Les enjeux montent, les litiges fonciers se multiplient, et l'accès à la terre sera de plus en plus contrôlé par les services ministériels de la capitale. Les planteurs entrepreneurs seront alors mieux placés que les planteurs villageois, grâce à leurs fonctions politiques et administratives.

Avoir décomposé le mythe d'une « bourgeoisie de planteurs » conduit à réinterpréter le fonctionnement du système politique et économique ivoirien. Le personnel politique et administratif est incité, par les plus hautes instances du pays, à retourner à la terre, à « se salir les mains ». Ces « fonctionnaires-paysans » sont, en réalité, des planteurs absentéistes. Laisser croire à leur vocation terrienne contribue à renforcer le mythe d'une « bourgeoisie de planteurs » indifférenciée. Pourtant, leur filière d'émergence n'a jamais été le travail de la terre, mais bien plutôt la scolarisation. La classe dirigeante ivoirienne est le produit de plusieurs étapes de la politique scolaire entreprise sous l'administration coloniale et poursuivie jusqu'à nos jours : d'abord, l'École William Ponty, à Sébikotane (Sénégal) ; puis, l'Université française ; enfin, les Universités nationale et étrangères. Les planteurs villageois ne s'y sont pas trompés, qui procèdent à une scolarisation massive de leurs enfants. Pour eux, le gage de la réussite n'est pas le travail de la terre, et ils le disent

crûment. Les dirigeants actuels ne doivent pas leur ascension à leur rôle de planteurs, mais à leur appartenance à une élite instruite.

Tous les planteurs, quels qu'ils soient, subissent au même titre une ponction de l'appareil d'Etat et du mécanisme international de fixation des cours. On pourrait donc prétendre qu'ils sont tous des victimes. Mais ils ne le sont pas à égalité. Pour les planteurs entrepreneurs, le secteur rural est une alternative de placement parmi d'autres, peut-être la moins rentable. Ils sont moins sensibles à un prélèvement, qui demeure capital dans le cas des planteurs villageois. De plus, résidant en milieu urbain, ils bénéficient davantage des retombées des investissements collectifs. Enfin, en tant que membres de l'élite politique et administrative, ils vivent de cette ponction opérée sur la grande masse des planteurs villageois.